



Téléchargement par des clients ponctuels au sein d'un hôtel.

Par **chrystèle**, le **28/06/2011** à **10:54**

Bonjour,

J'ai une question relative au téléchargement illégal.

Comment les structures (hôtels,...) peuvent elles se prémunir contre les téléchargements illégaux effectués par ses clients ponctuels ?

A préciser que l'usage d'internet est effectué par les ordinateurs personnels des clients, mais que l'accès à internet leur est donnée par le biais du mot de passe.

Comment légaliser tout cela et éviter les recommandations de l'Hadopi en cas de problèmes relatifs à des téléchargements illégaux ?

Je vous remercie d'avance de votre réponse, ce domaine du droit est peu détaillé, concernant surtout les entreprises et leurs salariés !

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **14:52**

Il faut

- logger les connexions afin, en cas de demande judiciaire, pouvoir donner le nom/adresse de la personne qui a fait la connexion litigieuse
- bloquer via un firewall les possibilités de téléchargement illégal (déjà ne laisser passer

aucune connexion entrante, ce qui bloque le P2P et tout serveur, n'autoriser que les ports http et https, pop, imap, smtp, et bloquer les IP des sites les plus connus)
- mettre un système de filtrage et un antivirus

Vous avez bien un abonnement professionnel et vous êtes en société ? Si oui, vous avez une obligation de moyens. Si non, vous avez une obligation de résultat

Par **chrystèle**, le **30/06/2011** à **16:08**

Je vous remercie pour votre réponse :)